



Bilan du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

VICTORI
Thérien

École Victor-Thérien

31 mai 2017

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire se dote d'un **plan de lutte contre l'intimidation et la violence**. Notre plan de lutte a été actualisé et approuvé par le conseil d'établissement (décembre 2012). Un résumé du plan de lutte de l'école est disponible sur le site internet de l'école à l'adresse suivante: www.csmb.qc.ca/victortherien

M. Carl Vézina, directeur



Actions réalisées en 2016-2017 :

- Projet de sensibilisation contre l'intimidation et la violence "Donnons-nous la main": rassemblement au gymnase, chanson, projet photo, signatures d'engagement, montage vidéo.
- Distribution de l'affiche "L'intimidation c'est..."
- Passation du questionnaire SEVI en lien avec la violence et l'intimidation,
- Enseignement des habiletés sociales dans les classes de maternelle et de 1^{ère} année,
- Enseignement des habiletés sociales en sous-groupe (2^e à 5^e année),
- Projet d'animateurs (5^e et 6^e) pendant les récréations du préscolaire,
- Projet d'arbitres (5^e) pendant les récréations du primaire,
- Projet de la classe 301 "Ouverture à la diversité" (présentation et chanson),
- Projet vidéo de la classe 302 "L'entraide",
- Visite de l'agente sociocommunautaire (4^e et 5^e).

Impacts de nos actions :

- Peu de cas d'intimidation recensés (2).
- Passation du questionnaire SÉVI (ciblé sur la période du mois de février 2017):
 - 80% des élèves sondés se sentent en sécurité à l'école,
 - 53% des élèves sondés n'ont vécu aucune forme de violence à l'école.

Actions prévues pour 2017-2018 :

- Enseignement des comportements attendus annoncés dans le code de vie (rassemblement au gymnase et activités dans les groupes),
- Souligner la *Semaine contre l'intimidation et la violence à l'école*, retour du projet chanson "Donnons-nous la main", mise en place d'un projet d'engagement,
- Enseignement des habiletés sociales en classe et en sous-groupe,
- Maintenir les projets d'animation de la cour de récréation,
- Maintenir un comité pour réviser et veiller à la mise en œuvre du *Plan de lutte contre l'intimidation et la violence*,
- Mise en place du projet *Ange gardien* sur la cour d'école,
- Participation au projet "Donnez au suivant",
- Atelier d'information sur l'intimidation pour les parents.

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1, LIP).

Le présent document a pour but de faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève de cette évaluation (art. 83,1, LIP).

Il s'agit donc d'un résumé de la mise à jour de notre plan de lutte.

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe-école que les enfants évoluent dans un milieu sain et sécuritaire.



Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (art. 13, LIP).

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (art. 13, LIP).